

DECRET D/96 / 181 PRG/SGG
Portant Nomination de Cadres au
Ministère Délégué Chargé de l'Economie,
des Finances et du Plan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Loi Fondamentale,
- Vu le Décret n° D/96/098/PRG/SGG du 09 Juillet portant nomination du Premier Ministre
- Vu le Décret n° D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er

Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après:

1°) - Inspecteur Général Adjoint des Finances

- Mr Mohamed Kourouma , Administrateur Civil , précédemment Chef de la Division Solde à la Direction Nationale du Budget.

2°) - Directeur National Adjoint de la Statistique.

Mr Oumar Diallo, Ingénieur Statisticien Economiste , précédemment en Service à la Direction Nationale de la Statistique en remplacement de Monsieur Mohamed Lamine KEITA muté.

3°) - Directeur National Adjoint des Marchés Publics.

Mr Djiguiba Sy SAVANE Economiste précédemment Directeur National Adjoint de la Cooperation en remplacement de Monsieur Mory Fodé CONDE appelé à d'autres fonctions.

4°) - Directeur National Adjoint de la Cooperation

Mr Mohamed Lamine KABA Economiste, Précédemment en service à la Direction Nationale des Marchés Publics , EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR DJIGUIBA SY SAVANE, MUTE.

5°) - Directeur National Adjoint de la Programmation Pluriannuelle

Mr Oumar Kouyaté, Economiste, précédemment Directeur National Adjoint des Investissements Publics

Article 2

Sont confirmés dans leur fonction, les cadres dont les noms suivent:

1°)- Directeur National Adjoint du Plan et de l'Economie

Mr Marcellin Bangoura, Administrateur Civil

2°)-Directeur National Adjoint de l'Intégration Economique

Mr N'Faly Sano, Administrateur Civil

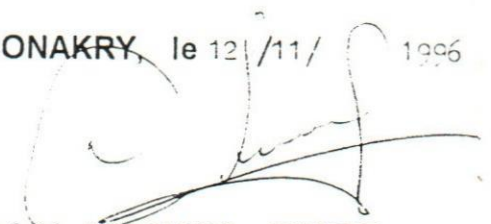
3°) - Directrice Nationale Adjointe du Trésor

Mme Mado Thiam, Administrateur Civil

Article 3

Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 12 /11/ 1996


Le Général LANSANA CONTE

Article 4: Monsieur Mamadou YOULA, précédemment Trésorier Principal de Kindia, est nommé Directeur National Adjoint du Budget en remplacement de Monsieur Sékou TRAORE.

Article 5: Monsieur Djiguiba Sy SAVANE, précédemment Directeur Adjoint des Marchés Publics est nommé Directeur National du Portefeuille et de la Restructuration du Secteur Para-public en remplacement de Monsieur Lunceny NABE.

Article 6: Monsieur Souleymane Yeleta DIALLO, précédemment Inspecteur d'Etat, est nommé Directeur National Adjoint du Portefeuille et de la Restructuration du secteur Parapublic en remplacement de Monsieur Mandaw CISSE muté.

Article 7: Monsieur Mandaw CISSE, précédemment Directeur National Adjoint du Portefeuille et de la Restructuration du secteur Parapublic, est nommé Directeur National des Marchés Publics.

Article 8: Monsieur Mohamed Djedi KOUROUMA, précédemment Inspecteur Général Adjoint est nommé Directeur National Adjoint des Marché Publics.

Article 9: Monsieur Mamadi MARA, précédemment Conseiller du Ministre est nommé Inspecteur Général des Finances

Article 10: Monsieur Mamadou Ciré DOUMBOUYA, précédemment Inspecteur d'Etat est nommé Inspecteur Général Adjoint des Finances en remplacement de. Monsieur Mohamed Djedi KOUROUMA muté.

Article 11: Le Présent Décret qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ...¹¹ AOÛT.....1998



Général Lansana CONTE